

tenue sous la présidence de Monsieur VAN HULLEBUS, assisté(e)
de Madame LE MESTRIC et Madame FABRE, Conseillères
En présence de Madame PILIDJIAN, Rapporteure publique
Madame MARQUET, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2210254	RAPPORTEURE: Madame Elisa FABRE
Titre de l'affaire	Annuler la décision implicite par laquelle la commune de Mallemort a rejeté la demande d'Allocations de Retour à l'Emploi (ARE) de la requérante.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame F	Maître LUCCHINI Jennifer (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE MALLEMORT	Maître JUAN Jean-Pascal
Observateur	CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES BOUCHES DU RHONE DÉFENSEUR DES DROITS	Direction des affaires juridique
02)	DOSSIER N° 2205427	RAPPORTEURE: Madame Florence LE MESTRIC
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté du 5 mai 2022 par lequel le préfet des Bouches-du-Rhône a déclaré d'utilité publique le projet de création d'une voie à double sens dans la zone commerciale de la Burlière, sur le territoire de la commune de Trets.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE TRETISOISE DE BRICOLAGE ET DE SERVICE	SOCIETE D'AVOCATS FIDAL (Cour)
Défendeur	LE PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES	Maître COURANT Stéphane Denis (Cour)

10 heures 00

03)

DOSSIER N° 2301447

RAPPORTEURE: Madame Florence LE MESTRIC

Titre de l'affaire Annuler la décision du 22 décembre 2022 par laquelle la métropole d'Aix-Marseille-Provence a procédé à son changement d'affectation.

Nom des parties

Demandeur

Monsieur G

Défendeur

METROPOLE-AIX-MARSEILLE PROVENCE

Représentants des parties

SELARL ABEILLE & ASSOCIÉS

SELARL SINDRES

Arrêté le 14/03/2025

Le président du tribunal